

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LA
STRATÉGIE NATIONALE DE PRODUCTION DE BOIS



PRODUIRE AUTREMENT

Août 2018

PAR



Nature Québec, 2018.

Produire autrement. Mémoire présenté au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, dans le cadre de la consultation sur la Stratégie nationale de production de bois, août 2018.

Crédits photographiques (page couverture)

© Québec couleur nature 2008, Daniel Riopel

© Québec couleur nature 2008, Dany Coulombe

© Québec couleur nature 2007, Bernard Dugas

© Nature Québec, 2018

870, avenue De Salaberry, bureau 207, Québec (Québec) G1R 2T9

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE NATURE QUÉBEC	iv
RÉSUMÉ	v
INTRODUCTION	1
UN APPUI DE PRINCIPE, MAIS DE SÉRIEUSES RÉSERVES	2
PRÉOCCUPATIONS.....	4
1 MAINTENIR LES ACQUIS ENVIRONNEMENTAUX	4
2 PRODUIRE MIEUX AVANT DE PRODUIRE PLUS	5
3 CIBLER PRIORITAIREMENT LA FORÊT MÉRIDIONALE	6
4 RECOURIR À DES ANALYSES ÉCONOMIQUES PERTINENTES MISES EN CONTEXTE.....	8
5 ASSURER UNE RÉELLE PARTICIPATION AUX NIVEAUX LOCAL ET RÉGIONAL	9
CONCLUSION.....	11
ANNEXE.....	12

À PROPOS DE NATURE QUÉBEC

Nature Québec est un organisme national à but non lucratif qui regroupe plus de 50 000 membres et sympathisants et plus d'une centaine d'organismes affiliés œuvrant à la conservation de la nature, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources. Travaillant depuis 1981 au maintien de la diversité des espèces et des écosystèmes, Nature Québec souscrit aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dont il est membre.

RÉSUMÉ

Nature Québec dépose ce mémoire au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre de la consultation sur le projet de Stratégie nationale de production de bois. Cette stratégie vise à produire un plus grand volume de bois qui possède les caractéristiques recherchées à un coût concurrentiel sur la base d'investissements rentables. À cet égard, Nature Québec a donné son appui au principe général de rechercher une plus grande valeur ajoutée de la production forestière. La stratégie a le potentiel de contribuer à pratiquer une bonne foresterie, efficace et efficiente. Cet appui est cependant accordé avec de sérieuses réserves face aux défis d'application et de cohérence.

Dans le cadre de la consultation, cinq préoccupations principales ont été relevées par Nature Québec, soit : maintenir les acquis environnementaux, produire mieux avant de produire plus, cibler prioritairement la forêt méridionale, recourir à des analyses économiques pertinentes mises en contexte, ainsi qu'assurer une réelle participation aux niveaux local et régional.

Parmi les principaux enjeux relevés, les cibles en superficie pour l'intensification de la production ligneuse devraient être considérées en tant que moyen et non pas comme un but visé, pour éviter que l'erreur de la gestion normative sans considération des finalités se répète. Nature Québec n'appuie pas la cible *a priori* de 25 % d'aires d'intensification de production ligneuse (AIPL). La cible à retenir pour chaque région devrait être déterminée après l'élaboration des stratégies de production ligneuses régionales, en tenant compte des objectifs d'aménagement écosystémique et d'aménagement intégré.

Après 25 ans de progrès en matière environnementale, il y a quand même lieu de s'inquiéter du retour du balancier : moins d'environnement et plus d'économique. En effet, la tentation pourrait être forte, dans les choix économiques, de glisser vers l'introduction de pratiques dures pour l'environnement tels la plantation de clones en monoculture, la fertilisation, le drainage des sols à grande échelle, l'utilisation de phytocides chimiques et d'organismes génétiquement modifiés.

Le document de consultation montre qu'avec 56 % des volumes disponibles qui ont été effectivement récoltés dans la période 2013-2018, ce n'est pas tant le niveau des possibilités forestières qui freine l'exploitation, mais plutôt des conditions de récolte et de marchés rencontrés. Au fil des ans, la proportion relative de tiges et de peuplements forestiers jugés moins intéressants est en croissance notamment en raison de l'écroulement de feuillus nobles et de peuplements résineux. Cela amène des difficultés additionnelles pour établir la faisabilité des opérations, laquelle diminue d'année en année. Cette situation est particulièrement criante pour la forêt feuillue située en forêt méridionale. Pourtant, en plus du maintien de la biodiversité, une forêt méridionale de bonne qualité contient du bois de grande valeur et pourrait représenter un levier économique très important pour plusieurs régions du Québec.

L'analyse économique est nécessaire quand une plus grande valeur ajoutée de la production forestière est visée. Les arguments financiers et économiques ont cependant souvent constitué un frein à une meilleure prise en compte des considérations sociales et environnementales. Il faudrait recourir à des analyses d'impacts et économiques qui intègrent l'ensemble des ressources et des fonctions forestières selon la diversité des territoires. Aussi, il faudrait utiliser avec discernement les instruments économiques, par exemple la valeur actuelle nette, afin de tenir compte adéquatement du facteur temps, de la restauration des forêts dégradées et d'autres variables pertinentes, telles les conditions des travailleurs forestiers.

Une participation réelle est essentielle pour le succès de la stratégie. C'est aux niveaux régional et local qu'elle est un facteur clé, notamment dans la mise en place des aires d'intensification de production ligneuse. C'est le cas dans le cadre des travaux des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire, lesquelles ne détiennent cependant qu'un pouvoir d'influence et non pas décisionnel. La consultation en amont et les mesures d'harmonisation sont à privilégier. Enfin, il faut reconnaître que la participation passe par l'acceptation des valeurs, non seulement ligneuses, qui animent les diverses personnes, organisations et groupes concernés. Il faudrait ainsi améliorer la qualité de la participation des Premières Nations, de la population et des parties intéressées par la stratégie, notamment les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Finalement, c'est dans les détails de la mise en œuvre - le test de la réalité - que l'engagement dans la création de richesse se vérifiera, en compatibilité avec les dimensions sociales et environnementales de l'aménagement durable des forêts du Québec.

RECOMMANDATIONS :

- Définir et diffuser, avant l'adoption de la Stratégie, les prémisses et les modalités de mise en œuvre des aires d'intensification de production ligneuse, en particulier dans un contexte d'aménagement écosystémique. À cet égard, il faudrait rejeter le recours aux phytocides et aux fertilisants.
- Appliquer les recommandations du groupe d'experts sur la sylviculture intensive des plantations.
- Donner la priorité à l'approvisionnement des bois disponibles mais non récoltés à court, moyen et long terme avant d'augmenter les possibilités forestières.
- Définir et arrimer l'analyse économique afin de pouvoir récolter les arbres et les peuplements forestiers moins intéressants.
- Concentrer la production de bois dans la forêt méridionale dans une optique de restauration écologique.
- Mettre sur pied un programme de reconstruction des forêts feuillues par des investissements sylvicoles permettant de rattraper des décennies d'écroulement et de liquidation.
- Recourir à des analyses d'impacts et économiques indépendantes qui intègrent l'ensemble des ressources et fonctions forestières selon la diversité des territoires.
- Utiliser avec discernement les instruments économiques, par exemple, la valeur actuelle nette, afin de tenir compte adéquatement du facteur temps, de la restauration des forêts dégradées et d'autres variables pertinentes, telles les conditions des travailleurs forestiers.
- Améliorer la qualité de la participation des Premières Nations, de la population et des parties intéressées par la Stratégie, notamment les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire.
- Officialiser et diffuser la mise à jour de la politique de consultation sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier.

INTRODUCTION

Nature Québec est heureux de participer à la consultation sur la *Stratégie nationale de production de bois*¹ (ci-après « Stratégie »). Cette stratégie, centrée sur la valeur de l'offre, vise à produire un plus grand volume de bois qui possède les caractéristiques recherchées, à un coût concurrentiel et sur la base d'investissements rentables.

Pour Nature Québec, l'avenir de la forêt québécoise constitue une préoccupation de longue date. À la fin des années 1990, il a d'ailleurs été au centre d'une coalition d'organismes qui demandaient des changements profonds en matière de gestion forestière au Québec. Ainsi, la commission Forêt de Nature Québec a contribué significativement à la réforme de la *Loi sur les forêts*.

Aujourd'hui, Nature Québec participe aux trois tables de gestion intégrée des ressources et du territoire de la Capitale-Nationale. Il est donc au fait des enjeux forestiers récents, ainsi que des préoccupations des nombreux acteurs présents en forêt, et travaille à leur proposer des solutions afin que l'exploitation forestière respecte la capacité de renouvellement des forêts. L'organisme s'implique également activement dans les dossiers de création d'aires protégées, de protection du caribou forestier, ainsi que d'utilisation durable de la biomasse forestière. Il a finalement participé au *Rendez-vous national de la forêt québécoise* en novembre 2013 et à la consultation du chantier sur la production de bois en 2014², présidé par Robert Beauregard, qui a constitué en partie l'assise de la présente Stratégie.

Le présent mémoire comporte deux parties. La première présente le point de vue général de Nature Québec quant à la Stratégie. La deuxième, en annexe, plus technique, est adressée en complément aux professionnels du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (ci-après « Ministère »), en réponse aux questions soumises lors de la consultation.

Il est important, d'entrée de jeu, de garder à l'esprit que la Stratégie s'inscrit dans le cadre de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, laquelle institue un régime forestier visant à :

- 1° *implanter un aménagement durable des forêts, notamment par un aménagement écosystémique;*
- 2° *assurer une gestion des ressources et du territoire qui soit intégrée, régionalisée et axée sur la formulation d'objectifs clairs et cohérents, sur l'atteinte de résultats mesurables et sur la responsabilisation des gestionnaires et des utilisateurs du territoire forestier;*
- 3° *partager les responsabilités découlant du régime forestier entre l'État, des organismes régionaux, des communautés autochtones et des utilisateurs du territoire forestier; (...)*³

¹ <https://bit.ly/2LKu21N>

² http://rendezvousdelaforet.gouv.qc.ca/pdf/M22_NATURE_QUEBEC_Memoire.pdf

³ Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, 2010 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/A-18.1>

UN APPUI DE PRINCIPE, MAIS DE SÉRIEUSES RÉSERVES

À l'instar des consultations de 2014 sur le même sujet, Nature Québec se positionne à nouveau par un appui de principe à la démarche, souscrivant à la notion d'augmenter la valeur ajoutée des produits forestiers, en laissant de côté le vieux dogme accordant de l'importance uniquement au volume de bois tiré de la forêt. Sur papier, le projet de la Stratégie ne manque pas d'intérêt ni de pertinence dans sa perspective sectorielle, soit la production de bois.

Cet appui est cependant accordé avec de sérieuses réserves, car bien qu'il semble y avoir une adhésion à la démarche par les autorités du Ministère, c'est dans les détails de la mise en œuvre que l'engagement dans la création de richesse se vérifiera. À cet égard, le passé ne doit certainement pas être garant de l'avenir, en raison de pratiques questionnables (coupe trop, coupe mal) reconnues par diverses évaluations au cours des dernières années⁴. De plus, les initiatives passées du même ordre n'ont pas toujours été menées à terme, tels le projet de politique de rendement accru de l'an 2000 ou les suites du colloque de 2010 sur l'intensification de l'aménagement.

Aussi, des dossiers que nous jugeons importants dans le cadre du régime forestier stagnent, telles la mise à jour de la politique de consultation ou la politique de forêts de proximité. Également, le défi du changement de culture qu'interpelle la Stratégie, au central du Ministère et dans ses régions, ne doit pas être sous-estimé, comme l'évoque le rapport Beauregard⁵. Il faut également mentionner les écarts importants qui subsistent dans le parachèvement du réseau d'aires protégées malgré les engagements gouvernementaux.

De plus, le caractère forcément « sectoriel » de la Stratégie (produire du bois) ne devrait pas se couper de la démarche « territoriale » caractérisant la gestion intégrée⁶ des ressources et du territoire forestiers, auxquels devraient s'ajouter le maintien de la biodiversité et des processus écologiques du milieu forestier (conservation des sols et de l'eau, cycle du carbone, régulation du climat, atténuation des inondations et des sécheresses, etc.).

Il faudrait mieux mettre en contexte la production de bois. Cela permettrait de développer des analyses multicritères dans les évaluations économiques, prévues lors des calculs des possibilités forestières en explicitant les coproductions susceptibles de l'accompagner (faune, récréation, tourisme, villégiature, produits forestiers non-ligneux et services écologiques).

La portée prioritaire de la mise en œuvre de la Stratégie devrait ainsi être clairement affirmée et démontrée, en toute transparence, notamment par les mécanismes de contrôle, de suivi et d'évaluation.

⁴ Notamment, Vérificateur général du Québec, 2002 et 2017; Bilans quinquennaux du Bureau du forestier en chef, 2015 et 2010; Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois, 2007; Commission Coulombe sur la gestion de la forêt publique québécoise, 2004; Comité national sur l'intensification de l'aménagement forestier 2003 et 2004.

⁵ « La stratégie proposée exige un changement de culture important. En effet, évoluer à partir d'un concept de production de volume de bois vers une culture de création de valeur demandera aux différents acteurs concernés ainsi qu'aux décideurs, des changements de pratiques et de modes de pensée qui leur demanderont une profonde adaptation. C'est pourquoi la mise en œuvre de cette stratégie nécessitera un suivi rigoureux et un engagement ferme des autorités du ministère et une adhésion de la part des partenaires du secteur forestier ». (Rapport Beauregard, 2015, p. 41) <http://rendezvousdelaforet.gouv.qc.ca/pdf/chantier-production-bois-rapport-final.pdf>

⁶ Mode de gestion participative qui consiste à prendre en compte l'ensemble des ressources naturelles d'un territoire, pour l'évaluation et l'élaboration concertées de projets d'aménagement durable. Au Québec, des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ont été mises en place à cette fin. (Glossaire forestier du Ministère)

Nous avons retenu, dans le cadre de la présente consultation, cinq préoccupations, soit:

- 1. Maintenir les acquis environnementaux,**
- 2. Produire mieux avant de produire plus,**
- 3. Cibler prioritairement la forêt méridionale,**
- 4. Recourir à des analyses économiques pertinentes mises en contexte,**
- 5. Assurer une réelle participation aux niveaux local et régional.**

PRÉOCCUPATIONS

1| MAINTENIR LES ACQUIS ENVIRONNEMENTAUX

Depuis 25 ans, force est d'admettre que des progrès substantiels ont été réalisés dans plusieurs aspects de la dimension "environnement" de l'aménagement durable des forêts au Québec⁷. Ce sont des acquis précieux qui doivent être préservés. La Stratégie proposée en fait aussi état à plusieurs égards.

Il y a cependant lieu d'être vigilant et d'appliquer le principe de précaution⁸. En effet, il semblerait que la détermination des cibles additionnelles de production de bois du Ministère, provient de l'avis du forestier en chef, basé sur les prémisses suivantes: « *En 2013, un scénario d'évaluation des possibilités forestières sans modalités d'aménagement durable de la forêt, strictement sur la base de la production soutenue de bois, a été évalué. Entre autres, aucune modalité n'a été considérée relativement à la structure d'âge (vieilles forêts, régénération), à la dimension des bois, aux habitats fauniques, à l'organisation spatiale, à la certification forestière, etc. Les stratégies régionales ne comportaient aucune balise régissant la quantité de traitements sylvicoles* »⁹.

Ceci est d'autant plus préoccupant que ni l'avis du forestier en chef ni le document de consultation ne présentent les hypothèses et les cibles d'accroissement de rendement attribuables aux pratiques sylvicoles (boisement, plantations, éclaircies, coupes partielles, etc.) par rapport à un scénario de référence de la régénération naturelle.

La conciliation de la sylviculture intensive et de l'aménagement écosystémique est un défi de premier ordre. Le travail du groupe d'experts sur la sylviculture intensive des plantations est une contribution intéressante sur le sujet, notamment sur la notion de naturalité, qui doit être poursuivie¹⁰. Ce groupe recommande un maximum de 5% du territoire forestier productif occupé par des peuplements de classe « artificielle »¹¹ pour limiter globalement le risque d'impacts sur la biodiversité. Les autorités devraient garder à l'esprit qu'un effort accru de reboisement devrait s'accompagner d'une préoccupation sur la façon d'intégrer ces plantations dans le paysage composé de forêt naturelle.

Un autre aspect préoccupant est l'absence totale de référence au concept de la Triade, pourtant bien présent ces dernières années, relativement à l'intensification de l'aménagement forestier¹². Dans cette approche, les activités en forêt sont organisées conjointement en fonction de trois grandes zones

⁷ Par exemple : Stratégie de protection des forêts, 1994; critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts, 1996; objectifs de protection et de mise en valeur, 2005; mise en place d'aires protégées, en cours; Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État, 1996, puis Règlement sur l'aménagement durable des forêts, 2017; aménagement écosystémique, depuis 2010.

⁸ Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement (principe de développement durable du Québec)
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>

⁹ http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2017/12/avis_ministre_psa.pdf page 37.

¹⁰ Groupe d'experts sur la sylviculture intensive de plantations, 2013. *La sylviculture intensive de plantations dans un contexte d'aménagement écosystémique* – Rapport du groupe d'experts, sous la direction de M. Barrette et M. Leblanc, Québec, 112 p. <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/sylviculture-intensive-plantations.pdf>

¹¹ Classe artificielle : Peuplement créé par l'homme. Modification profonde de l'écosystème et des espèces, dont la présence est due à l'homme. (op. cit. groupe d'experts).

¹² http://partenariat.qc.ca/wp-content/uploads/2016/01/presentation_messier_7-decembre_2006.pdf

destinées à la production forestière, à l'aménagement écosystémique et à la conservation. À cet égard, la production forestière accrue pourrait contribuer à équilibrer les besoins de conservation et de mise en valeur.

De plus, lors de la rencontre des partenaires de la forêt, tenue le 5 juin dernier dans le cadre de la présente consultation, une majorité de participants se sont montrés en désaccord avec la cible proposée quant à l'implantation des aires d'intensification de production ligneuse. Cela nous semble refléter la méconnaissance des modalités de mise en œuvre. La stratégie avancée manque de clarté à cet égard. Plusieurs questions demeurent en suspens, telles le recours au zonage (*a priori* ou *a posteriori*), le traitement à accorder aux superficies aménagées dans le passé (protection des investissements), la nature du registre des superficies, les modalités particulières d'application de l'aménagement écosystémique, les justifications pour réserver une portion du territoire forestier productif à la production plus intensive de bois, la place envisagée pour les plantations intensives et la faisabilité de la certification forestière sur ces territoires. Il sera important de préciser le tout dans la Stratégie. L'enjeu de l'acceptabilité sociale est particulièrement critique à cet égard.

De plus, les aires d'intensification de production ligneuse (AIPL) devraient être considérées en tant que moyen et non pas comme un résultat. Avec un tel objectif, l'erreur de la gestion normative sans considération des finalités se répète. Nature Québec n'appuie pas la cible *a priori* de 25 % d'aires d'intensification de production ligneuse. Comme ces AIPL sont des moyens et non une fin en soi, la cible à retenir pour chaque région devrait être déterminée après l'élaboration des stratégies de production ligneuses régionales, en tenant compte des objectifs d'aménagement écosystémique et d'aménagement intégré.

Après 25 ans de progrès en matière environnementale, il y a quand même lieu de s'inquiéter du retour du balancier : moins d'environnement et plus d'économique. En effet, la tentation pourrait être forte, dans les choix économiques, de glisser vers l'introduction de pratiques dures pour l'environnement tels la plantation de clones en monoculture, la fertilisation, le drainage des sols à grande échelle, l'utilisation de phytocides et d'organismes génétiquement modifiés.

1.1 | RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Définir et diffuser, avant l'adoption de la Stratégie, les prémisses et les modalités de mise en œuvre des aires d'intensification de production ligneuse, en particulier dans un contexte d'aménagement écosystémique. À cet égard, il faudrait rejeter le recours aux phytocides et aux fertilisants.
- Appliquer les recommandations du groupe d'experts sur la sylviculture intensive des plantations¹³.

2 | PRODUIRE MIEUX AVANT DE PRODUIRE PLUS

Le document de consultation montre que ce n'est pas tant le niveau des possibilités forestières (disponibilité annuelle de récolte) qui semble poser problème, mais le fait que les entrepreneurs forestiers récoltent bien en deçà de ces possibilités¹⁴ en raison de la situation des essences convoitées,

¹³ Op. cit (note 10)

¹⁴ La moyenne annuelle des possibilités forestières (forêts publique et privée) a été de 47,3 millions de mètres cubes (Mm³) et le volume récolté en 2013-2018 de 26,6 Mm³ pour un ratio d'utilisation de 56 % (document de consultation, p. 10). Cette valeur diminue à 35 % en excluant les essences du groupe SEPM (sapin, épinettes, pin gris, mélèzes). Cette période était pourtant relativement favorable du point de vue de la demande et des prix offerts.

de la composition des peuplements, des caractéristiques des tiges, de l'adéquation avec les types de produits, des contraintes opérationnelles (peuplements isolés, topographie, bandes riveraines, habitats fauniques, etc.), du coût à l'usine et des prix aux marchés pour les produits. Quant à la question de la mobilisation des propriétaires en forêt privée, la Stratégie pourrait dépasser les objectifs existants en misant sur la qualité des récoltes espérées et des moyens pour augmenter le nombre de propriétaires dits actifs.

Au fil des ans, la proportion relative de tiges et de peuplements jugés moins intéressants est en croissance en raison de l'écrémage des feuillus nobles et des peuplements résineux. Cela amène des difficultés additionnelles pour établir la faisabilité des opérations, laquelle diminue d'année en année.

Il y a peut-être derrière cette intention d'extraire toujours plus de bois, une volonté de satisfaire le secteur des produits de masse, tel le 2 x 4, où la survie et la croissance des entreprises passent par plus de volume recherché à moindre coût. Le virage en faveur de la valeur économique tirée des bois récoltés est cohérent avec les visées de la Stratégie de développement de l'industrie forestière rendue publique le 18 juin 2018. Toutefois, l'apport d'une production accrue de bois anticipée par les autorités sous forme de produits créant de la valeur reste nébuleux.

Donc, il semble y avoir un angle d'analyse absent dans ces orientations, soit celui d'une vision territoriale globale plutôt que de la seule et stricte augmentation des volumes.

2.1 | RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Donner la priorité à l'approvisionnement des bois disponibles mais non récoltés à court, moyen et long terme avant d'augmenter les possibilités forestières.
- Définir et arrimer l'analyse économique afin de pouvoir récolter les arbres et les peuplements forestiers moins intéressants.

3 | CIBLER PRIORITAIREMENT LA FORÊT MÉRIDIONALE

La recherche des bois possédant les caractéristiques voulues, produits à un coût concurrentiel sur la base d'investissements rentables, devrait favoriser le territoire forestier méridional, situé à proximité des travailleurs, des communautés et plus près des usines de transformation et des marchés, contrairement à la forêt boréale résineuse. C'est aussi dans ces forêts du sud que le climat et les sols sont les plus propices pour obtenir de meilleurs rendements de bois, dans un contexte de synergie souhaitée entre la forêt publique et la forêt privée. La plus grande diversité d'essences résineuses et feuillues permet aussi de mieux répondre à un éventail de besoins du marché.

En plus du maintien de la biodiversité, une forêt méridionale de bonne qualité contient du bois de grande valeur et pourrait représenter un levier économique très important pour plusieurs régions du Québec. Il ne faut pas, non plus, négliger l'actif que constitue le réseau de routes et de chemins existants. C'est un avantage du point de vue économique et environnemental pour se limiter à l'entretien plutôt qu'à l'expansion comme c'est le cas dans les forêts nordiques. Aussi, ce réseau existant dans la portion méridionale du territoire devrait favoriser une gestion multi-ressource.

En particulier, nous voulons insister sur la portion feuillue de la forêt méridionale. Elle a été appauvrie par la récolte, bien souvent à répétition, des tiges et des peuplements les plus intéressants

économiquement sur le court terme (écrémage). Un document du Bureau du forestier en chef explique la situation¹⁵.

« Traditionnellement, ce secteur de l'industrie a été un parent pauvre en matière de politique forestière, compte tenu des faibles volumes de bois de feuillus durs et de pins, disponibles et utilisés comparativement à ceux des autres feuillus ou résineux. Les régimes forestiers précédents ont accordé peu d'importance à la qualité des bois, à la valeur ajoutée des produits transformés de la deuxième et de la troisième transformation et encore moins au potentiel acéricole comme leviers de développement socio-économique.

Le régime des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), tout comme celui qui l'a précédé, était en effet basé sur le principe du rendement soutenu en volume de fibres ligneuses utilisées à des fins industrielles, un environnement économique étroitement associé à la traditionnelle stratégie concurrentielle de domination par les coûts. Plus récemment, ce secteur a bénéficié d'un soutien gouvernemental par le biais de programmes de mise en valeur des ressources, de création d'emplois et d'autres mesures d'aide.

On constate que les problèmes survenus dans le passé se répètent au fil des décennies dans un contexte forestier et économique un peu différent certes, mais avec les mêmes préoccupations et les mêmes défis à relever. Les facteurs expliquant les hauts et les bas de l'industrie forestière n'ont pas vraiment changé d'hier à aujourd'hui »¹⁶.

Les actions de restauration écologique de la qualité de cette forêt devraient être au cœur de la Stratégie.

3.1 | RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Concentrer la production de bois dans la forêt méridionale dans une optique de restauration écologique.
- Mettre sur pied un programme de reconstruction des forêts feuillues par des investissements sylvicoles permettant de rattraper des décennies d'écramage et de liquidation.

¹⁵ « Historiquement, 67 % de la forêt feuillue a été exploitée par des pratiques forestières d'écramage, dans le cas de la coupe à diamètre limite, ou de manière inadéquate, lorsqu'on fait référence à la coupe totale et aux rendements escomptés de la coupe de jardinage » Bureau du forestier en chef, 2015. État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable. Bilan 2008-2013. p. 168 <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015/11/c2.pdf>

¹⁶ Boulet, B. 2015. Le portrait de la forêt feuillue et mixte à feuillus durs au Québec – Survol historique. Document d'information. Bureau du forestier en chef. Québec, Qc, p. 60 <https://bit.ly/2LIPEyZ>

4 | RECOURIR À DES ANALYSES ÉCONOMIQUES PERTINENTES MISES EN CONTEXTE

L'analyse économique est nécessaire quand une plus grande valeur ajoutée de la production forestière est visée. Il faut cependant saisir que les arguments financiers et économiques ont souvent constitué un frein à une meilleure prise en compte des considérations sociales et environnementales, produisant des effets contraires à ceux escomptés. Aussi, il faudra bien comprendre les "externalités" pour éviter, selon le dicton populaire, de privatiser les bénéfices et socialiser ou assumer publiquement les coûts.

Par exemple, si le Québec doit actuellement composer avec un si grand surplus de bois feuillu de faible qualité, c'est en partie parce que les forêts méridionales ont été surexploitées sans préoccupation concernant leur renouvellement. L'heure est à la reconstruction et ce processus nécessitera d'importants investissements. Nature Québec s'interroge si les outils d'analyse économique, comme la valeur actuelle nette, peuvent répondre à ce genre de problématique où le temps d'attente risque d'être très long.

Par ailleurs, l'application de la notion de valeur et de risques pourrait, en toute cohérence, amener à exclure, pour leur non-rentabilité à long terme, de grands secteurs de la frange nordique de la forêt boréale.

Nous comprenons que c'est le guide d'analyse économique développé par le Bureau de mise en marché des bois qui éclairera la démarche suggérée par la Stratégie. Il serait important que le modèle d'évaluation de la rentabilité des investissements sylvicoles, proposé pour tenir compte des aspects économiques dans les calculs de possibilités forestières, fasse l'objet de séances de formation ouvertes à tous dans un souci de transparence et de formation continue.

Dans une mise en contexte territoriale, il pourrait aussi y avoir d'autres valeurs que le bois (autres ressources, services écologiques, valeurs d'existence, etc.), tangibles ou non, qui pourraient avoir plus d'attraits que la production de bois, une option à ne pas perdre de vue¹⁷.

Il faut aussi reconnaître que, par le passé, le but visé était souvent social, soit celui de procurer de l'emploi (ex. Programme d'investissements sylvicoles, 2005-2013). Les analyses économiques devront en tenir compte.

4.1 | RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Recourir à des analyses d'impacts et économiques indépendantes qui intègrent l'ensemble des ressources et fonctions forestières selon la diversité des territoires.
- Utiliser avec discernement les instruments économiques, par exemple, la valeur actuelle nette, afin de tenir compte adéquatement du facteur temps, de la restauration des forêts dégradées et d'autres variables pertinentes, telles les conditions des travailleurs forestiers.

¹⁷ Il y a toujours cette référence à la ville de New York où il est plus profitable de conserver le bassin hydrographique comme source d'eau potable que d'autoriser d'autres usages minant cette fonction. www.nycwatershed.org

5 | ASSURER UNE RÉELLE PARTICIPATION AUX NIVEAUX LOCAL ET RÉGIONAL

Une participation réelle est essentielle pour le succès de la Stratégie. C'est aux niveaux régional et local que la participation est un facteur clé, notamment dans la mise en place des aires d'intensification de production ligneuse, mais aussi d'autres interventions. C'est le cas dans le cadre des travaux des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire, lesquelles cependant ne détiennent qu'un pouvoir d'influence et non pas décisionnel. La consultation en amont et les mesures d'harmonisation sont à privilégier. Il importe aussi de présenter la Stratégie dans un cadre plus grand, dont le régime forestier et la Stratégie d'aménagement durable des forêts. Enfin, il faut reconnaître que la participation passe par l'acceptation des valeurs, non seulement ligneuses, qui animent les diverses personnes, organisations et groupes concernés.

Nous comprenons que le Ministère procèdera à des consultations distinctes avec les communautés autochtones, tel que le prévoit la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

Il est aussi important de rapprocher l'aménagiste de la forêt par sa présence sur le terrain, à une échelle et à une fréquence appropriées. À cet égard, Nature Québec réitère son intérêt pour les sociétés d'aménagement¹⁸ et les forêts de proximité, qui pourraient faire partie de la diversité des modalités de mise en œuvre de la Stratégie. Celle-ci sollicitera la coordination de plusieurs groupes d'acteurs dont certains ne sont pas directement concernés par la filière bois. Il y aurait lieu d'envisager la formation de regroupements régionaux s'appuyant sur cette Stratégie pour renforcer la viabilité socio-économique du territoire forestier. Il nous semblerait judicieux de miser sur un leadership local allant au-delà des aménagistes du Ministère présents en région afin de préciser les modalités concrètes de la Stratégie.

Revenant sur le cas de la ville de New York, celle-ci compte sur le *Watershed Agricultural Council* afin d'associer les résidents des bassins versants visés par la stratégie de mise en valeur hydrologique de l'agglomération new-yorkaise à poursuivre leurs activités agricoles et forestières de manière intégrée. Nous y voyons une source d'inspiration pour l'application de la Stratégie.

Pour ce qui est du volet consultation de la participation, il faudrait mettre à jour la politique de consultation sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier, dont la consultation est terminée depuis plus d'un an (mai 2017), toujours sans rétroaction à cet égard aux participants à ce jour.

Aussi, quand on compare l'effort de consultation requis pour la création de toute nouvelle aire protégée (consultation interministérielle, concertation régionale, examen public par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)) on est surpris du niveau de consultation minimal accordé à la Stratégie alors qu'elle risque de toucher une partie importante du territoire forestier productif.

¹⁸ Dans les dernières années, Nature Québec s'est exprimé sur ces sociétés en y voyant une avenue intéressante pour améliorer la qualité de la sylviculture et des conditions de travail en forêt. Nature Québec constate que cet aspect est complètement laissé de côté par le document de consultation. Cette idée de sociétés d'aménagement, qui devrait normalement faire partie du volet économique de la SADF, était incluse dans le Livre vert présentant le projet de réforme forestière du précédent gouvernement libéral. Cette orientation administrative proposée par le ministre Béchard semble encore aujourd'hui très prometteuse pour la création d'une vision commune et régionale du développement forestier, dans son sens le plus complet (commentaires soumis à la consultation du chantier sur la production de bois, 2014).

De même, il faut s'assurer d'un niveau adéquat de consultations avec les Premières Nations, respectant l'esprit et la lettre des différentes lois et conventions. Ainsi, nous pourrions nous assurer d'un « consentement préalable libre et éclairé » avant toute mise en œuvre de la Stratégie.

5.1 | RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Améliorer la qualité de la participation des Premières Nations, de la population et des parties intéressées par la Stratégie, notamment les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire.
- Officialiser et diffuser la mise à jour de la politique de consultation sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier.

CONCLUSION

Nature Québec donne son appui au principe général de rechercher une plus grande valeur ajoutée de la production forestière. La Stratégie a le potentiel de contribuer à pratiquer une bonne foresterie, efficace et efficiente. Cet appui est cependant accordé avec de sérieuses réserves face aux défis d'application et de cohérence. C'est dans les détails de la mise en œuvre - le test de la réalité - que l'engagement dans la création de richesse se vérifiera, en compatibilité avec les dimensions sociales et environnementales de l'aménagement durable des forêts du Québec.

ANNEXE

RÉPONSES DE NATURE QUÉBEC AUX QUESTIONS ÉMISES PAR LE MFFP LORS DE LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE STRATÉGIE NATIONALE DE PRODUCTION DE BOIS

Les cibles stratégiques nationales

1. Que pensez-vous des cibles d'augmentation de la valeur de l'offre de bois proposées à court, à moyen et à long terme ?

- Le document de consultation présente très peu d'information sur les prémisses ayant servi à établir les cibles. À cet égard, les informations sur la demande future de bois et sur les rendements auraient été utiles. Sur ce dernier point (rendements), l'avis du forestier en chef, une source de la Stratégie, est très peu explicite.
- Il aurait été pertinent, pour se prononcer, de connaître, en termes généraux, la proportion de la valeur ajoutée qui est attribuable à l'augmentation des possibilités forestières par rapport à un accroissement de la valeur économique en raison des caractéristiques désirées et du coût recherché.
- Plusieurs données sont établies par une règle de trois pour des variables qui n'évoluent pas de manière linéaire. Il faut sans doute utiliser une approche marginale et systémique. Par exemple, dans les années 1990, il y a eu une augmentation de la récolte de 40 % pour une hausse de l'emploi minime. Le document de consultation donne l'exemple d'une hausse de la productivité qui peut avoir comme effet d'atténuer la hausse d'emploi estimée (p. 10).
- Il aurait été bon de compiler les cibles établies dans les dernières années (Rendement accru 2000, Sommet 2007, Ministère 2010, etc.) à titre comparatif.
- La récente Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers n'éclaire pas, non plus, sur les perspectives de demande pour le moyen et le long terme.
- Certaines valeurs présentées à la page 11 du document de consultation ne concordent pas entre le texte et le Tableau 2. Par exemple la cible d'augmentation de 30% de la valeur de l'offre de bois dans 20 ans. Celle-ci étant de 1,75 G\$ pour 2013-2018, 30% serait de 525 M\$. Le tableau mentionne 400 M\$.

2. Que pensez-vous de la cible de 25 % d'aires d'intensification de la production ligneuse ?

- Cette cible ne veut rien dire en soi, si elle n'est pas rattachée aux enjeux auxquels elle participe ainsi qu'au lien avec les ressources disponibles pour sa mise en œuvre. Cette cible est dans l'ordre des moyens et ne devrait pas représenter une cible stratégique. C'est à partir des pratiques sur le terrain que les résultats se révéleront (approche *bottom up*).
- Les cibles de rendement et leur faisabilité sont aussi importantes à documenter. Selon le document de consultation, il faudrait, globalement augmenter de 1,2 à 3,1 m³/ha/an¹⁹ l'offre de bois dans ces

¹⁹ Superficie AIPL : (27,1 Mha (public) + 6,7 Mha (privé)) x 25 % = 8,5 Mha. Augmentation de 16 Mm³ sur 45 ans veut dire + 1,9 m³/ha/an.

AIPL. Il semble que la cible en volume produit et en superficie provient de l'avis du forestier en chef de décembre 2017. À cet égard, la faiblesse du justificatif de cette augmentation de la possibilité forestière est inquiétante,²⁰ car il se limite à s'associer à un scénario de maximisation pour ces AIPL sans aucune contrainte : pas de limite de budget, sans balises sylvicoles, sans organisation spatiale (coupes mosaïque et écosystémique), pas de vieilles forêts, pas de caribou forestier, pas de contraintes opérationnelles.

- Le document de consultation aurait pu faire le point sur la notion de « rendement soutenu » et production de bois (recherche d'effet de possibilité ?, passage au rendement à niveaux variables ?, etc.).
- L'atteinte des cibles de rendement est un élément de risque. En effet, les problématiques de la sylviculture au Québec sont bien documentées depuis 15 ans dont des avis du forestier en chef sur le succès des plantations en 2015, sur la forêt feuillue (2015), sur la récolte dans les secteurs de contraintes opérationnelles (2015) et des bilans 2000-2008 et 2008-2013 sur l'état de la forêt et son aménagement. Il aurait été intéressant de connaître les hypothèses de rendement selon divers scénarios extensifs et intensifs.
- Il aurait été pertinent de développer la notion de ligniculture ou de sylviculture intensive, notamment des plantations intensives, entre autres sur l'importance relative à y accorder (cibles) par rapport, par exemple, à passer de la sylviculture extensive à la sylviculture de base, puis de la sylviculture de base à la sylviculture intensive.
- Il aurait été bon de compiler les cibles établies dans les dernières années (Triade, etc.) à titre comparatif.

Appréciation générale

3. Parmi vos attentes à l'égard de la stratégie de production de bois, lesquelles sont bien considérées dans le projet de stratégie? Lesquelles sont peu ou pas considérées ?

- Bien : L'intention et l'engagement des décideurs semblent bien positionnés dans le discours (rencontre de la Table des partenaires de la forêt). Il faudra voir la cohérence dans la mise en œuvre.
- Bien : La SNPB touche autant la forêt publique que la forêt privée, par contre avec certains signes de gestion en silo.
- Pas/pou : Enjeux économiques des bois dans les peuplements moins intéressants.
- Pas/pou : Éléments de (pré)faisabilité. Le document de consultation fait peu état de l'assise de faisabilité de la Stratégie. Il semble que ce sera dans la mise en œuvre que la connaissance sera générée. S'agit-il d'un modèle de gestion adaptative ? La SNPB fait état qu'il faut s'attendre à une forte demande de bois pour l'avenir et que la 2^e et 3^e transformation sont porteurs de développement. Il y a lieu de documenter et de faire connaître les hypothèses et les alternatives de croissance du secteur, dans un contexte cyclique de la demande et de l'évolution des segments (pâtes et papier, bois d'œuvre, panneaux, etc.) (Rapport Beauregard 2015). Des analyses bénéfiques : coûts seront requises.

²⁰ Les trois références présentées à l'avis du BFEC pour justifier les éclaircies précommerciales font références à la même étude au Nouveau-Brunswick.

- Pas/peu : L'arrimage de l'offre et de la demande, notamment avec la récente Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers, est essentiel. Cette dernière est cependant muette sur le moyen et le long terme.
- Pas/peu : La question des possibilités forestières à niveau variables par rapport au rendement soutenu n'est pas évoquée. Pourrait être intéressant dans une situation de marché cyclique.
- Pas/peu : l'importance du changement dans la culture comme le rapport Beauregard (2015) le soulève. Il apparaît curieux que le document de consultation ne fasse aucune référence à ce rapport pourtant des plus pertinents, suite à une consultation des parties intéressées.

4. Quels sont les points forts du projet de stratégie nationale de production de bois ?

- La Stratégie vise, essentiellement, à pratiquer de la bonne foresterie, efficace (qui atteint ses objectifs) et efficiente (par les bons moyens). Un rattrapage qui est à faire si on se fie sur les évaluations récentes²¹. Cette stratégie pourrait marquer le passage d'une foresterie extensive de récolte de bois (cueillette) à une foresterie fine (culture).
- Également dans le discours et dans le document de consultation, la Stratégie s'appuie sur l'aménagement durable des forêts. À cet égard, l'aménagement écosystémique et la sylviculture intensive ne semblent pas être traités isolément ou en opposition, mais en complémentarité, quoique les aspects plus opérationnels de cette complémentarité restent à définir, notamment la mise en œuvre des aires d'intensification de production ligneuse (AIPL). La Stratégie semble être basée sur une foresterie « naturelle » (aménagement écosystémique, régénération naturelle, plants d'essences indigènes, sans phytocides, lutte biologique, etc.).
- La notion de « diversité » est centrale, à tous les points de vue de la nature et de l'action humaine, pour faire face aux incertitudes (gestion des risques) de divers ordres (changements climatiques, marchés, perturbations naturelles, commande sociale, disponibilité de la main-d'œuvre, etc.). La diversité est en étroite relation avec la notion de "complexité" qui doit aussi être prise en compte pour favoriser la résilience.
- Elle a aussi l'avantage d'organiser l'action pour concrétiser, sur ce volet, les plans d'aménagement forestier intégré en forêt publique (PAFI) qui ne sont pas particulièrement performant pour pratiquer la sylviculture. C'est un outil pertinent dans la trousse de l'aménagiste.
- La Stratégie traite des changements climatiques sous les angles de la gestion des risques (robustesses des stratégies d'aménagement) et de la contribution du secteur forestier aux objectifs de lutte. Il faut cependant éviter de statuer avec peu de fondements sur un bilan carbone positif.

5. Quels points du projet de stratégie nationale de production de bois devraient être améliorés?

- Une mise en perspective historique aurait été utile pour montrer que la démarche est en cours depuis une vingtaine d'années, que diverses cibles ont été proposées, etc. Ceci pourrait être inclus au document de la Stratégie à venir.
- Des éléments de faisabilité de mise en œuvre, dans un contexte d'incertitudes, sont à établir, probablement dans une démarche de gestion adaptative.

²¹ VGQ 2017 - Travaux sylvicoles ; Rapport Beauregard 2015 - Le volet économique de la Stratégie d'aménagement durable des forêts ; Bureau du forestier en chef 2015 et 2010 - bilans de l'état de la forêt publique et de son aménagement durable ; Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois 2007 ; Commission Coulombe 2004 ; Comité national sur l'intensification de l'aménagement forestier 2003 et 2004, etc.

- Il faudrait mieux mettre en contexte la production de bois, en développant l'analyse multicritère dans les évaluations économiques, au calcul des possibilités forestières (possibilités forestières et non seulement ligneuses tels la faune, la récréation et le tourisme, la villégiature, les produits forestiers non-ligneux) et à l'évaluation des services écologiques.
- La participation. Une participation réelle est essentielle pour le succès de la Stratégie. C'est aux niveaux régional et local que la participation est un facteur clé, notamment dans la mise en place des aires d'intensification de production ligneuse, mais aussi d'autres interventions. La consultation en amont et les mesures d'harmonisation sont à privilégier. (voir le point « Assurer une réelle participation aux niveaux local et régional » aux pages 11 et 12 de notre mémoire).
- Les modalités de gestion. Notamment, il est important de rapprocher l'aménagiste de la forêt par sa présence sur le terrain, à une échelle et à une fréquence appropriées. À cet égard, Nature Québec réitère son intérêt pour les sociétés d'aménagement et les forêts de proximité, qui pourraient faire partie de la diversité des modalités de mise en œuvre de la Stratégie. (voir le point « Assurer une réelle participation aux niveaux local et régional » aux pages 11 et 12 de notre mémoire).
- La production de bois pour la biomasse (bois-énergie) devrait certainement faire partie de la Stratégie.
- L'arrimage entre gestion intégrée des ressources et du territoire avec la ligniculture.
- La Stratégie évoluera dans un contexte légal, réglementaire et administratif à tenir en compte et qui peut affecter sa réalisation, comme par exemple la Loi sur les espèces menacées et vulnérables (ex. caribou forestier), les engagements en matière d'aires protégées, le Plan Nord, la gestion intégrée de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Il y aura lieu d'évaluer les impacts, positifs et négatifs, et, si requis, appliquer des mesures d'atténuation. Arrimage à la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF).
- Également, le processus de consultation actuel aurait pu être mieux défini : période estivale, document destiné à un public averti, voire initié au sujet, peu d'information sur les prémisses ayant servi à établir les cibles.
- L'aménagement intégré doit s'appuyer sur des analyses économiques transcendant les volumes de bois. Toutefois, il faut rester conscient qu'au sujet du « comment », la réflexion reste à faire. Nous comprenons la préoccupation dominante en gestion qui consiste à appuyer les décisions par des calculs monétaires. Toutefois, il faut réaliser qu'on déborde l'économie marchande quand on parle d'aménagement intégré. En dehors des filières marchandes, les outils de monétisation employés en économie environnementale débouchent sur des résultats moins robustes que dans le cas de la filière bois par exemple. Et là, on risque de confronter « le pot de terre avec le pot de fer » et à coup sûr, la production de bois sera plus souvent qu'autrement la plus payante... et emportera la mise en toute légitimité. Pour bien utiliser les signaux provenant d'analyses économiques plus environnementales, il importe de les intégrer à un mécanisme d'expression des attentes envers le territoire. À partir du moment où ce qui est attendu d'un territoire est exprimé clairement au départ de l'analyse, on peut employer des techniques multicritères facilitant la meilleure façon d'atteindre l'aménagement intégré du territoire. Ces techniques visent à établir des compromis par le débat entre les protagonistes d'attentes spécifiques où, entre autres, les signaux économiques servent de balises pour arrêter les décisions quant aux manières de réaliser des objectifs préalablement déterminés. Ceci rappelle que la reconnaissance de la diversité des territoires étudiés est un aspect concomitant à l'analyse économique.

Les axes de travail

6. Avez-vous des commentaires concernant les objectifs et les gestes de l'axe 1, la production de bois économiquement intéressant ?

- Il semble que cet objectif vise plus l'expansion de la production de bois (hausser les possibilités forestières, intensifier la sylviculture (plantations, boisement)) que d'améliorer la qualité et l'accès physique et économique des bois (restauration écologique de la forêt méridionale). Il faudrait donner un coup de barre pour éviter l'écémage et mettre en valeur les peuplements moins intéressants (contraintes opérationnelles, essences moins convoitées).

7. Avez-vous des commentaires concernant les objectifs et les gestes de l'axe 2, la récolte du bois déjà disponible ?

8. Avez-vous des commentaires concernant les objectifs et les gestes de l'axe 3, la contribution de la forêt privée à la richesse collective ?

9. Avez-vous des commentaires concernant les objectifs et les gestes de l'axe 4, la contribution du secteur forestier aux objectifs de lutte contre les changements climatiques ?

- Prudence sur les bénéfices en terme de bilan carbone. Les connaissances probantes sont encore partielles pour se prononcer sur les bienfaits sur le plan de la séquestration du carbone. Importance d'avoir un argumentaire solide et éviter les affirmations sans fondement. En effet, l'argument de l'augmentation de la séquestration du carbone par l'aménagement ne serait pas nécessairement significatif. Un avis du forestier en chef produit en août 2015 sur le sujet, arrive à un résultat dit « modeste » de + 4% sur un horizon de 100 ans, principalement en raison de l'augmentation des superficies de plantation. C'est plutôt dans les produits forestiers que les gains se réalisent. Il y a quand même un intérêt en la matière pour justifier des investissements sylvicoles.

10. Avez-vous des commentaires concernant les objectifs et les gestes de l'axe 5, l'innovation et les connaissances ?

11. Y a-t-il des éléments que vous auriez aimé voir dans le projet de stratégie nationale de production de bois et qui sont absents ?

- Voir question 5.

Suivi des résultats de la stratégie

12. Quelles sont vos attentes en matière de suivi de la mise en œuvre et des résultats de la stratégie nationale de production de bois?

- Instaurer la gestion adaptative dans un contexte d'incertitudes et de gestion des risques afin d'améliorer la qualité.
- Transparence.
- Pour les indicateurs présentés à la page 35 du document de consultation: ajouter le ratio de récolte des arbres et peuplements moins intéressants (aussi de contraintes opérationnelles) par rapport à la

récolte totale. Voir les avis du forestier en chef sur la récolte par type de peuplements et sur la récolte dans les contraintes opérationnelles.

- Pour le tableau 4, à la page 36 du document de consultation: inclure parmi les gestes concrets ceux ayant trait à la participation (acceptabilité sociale) favorisant les indicateurs de résultats (ex. prise en compte effective des besoins et attentes) par rapport aux indicateurs de moyens (ex. nombre de rencontres, nombre de personnes présentes).
- Importance des suivis (résultats et effets). Il faut, toujours, souligner l'importance des suivis (contrôle de la qualité), comme plusieurs rapports le mentionnent. Le document de consultation présente une section Suivi des résultats. Traditionnellement, beaucoup plus d'efforts ont été consacrés à la planification qu'au suivi, évaluation et rétroaction. C'est une culture à développer.